

Les crédits

Le Canadien pure laine qui vous parle considère d'un oeil plutôt soupçonneux le projet de loi C-64. Ce texte trouve son origine dans le sentiment de «noblesse oblige» des Canadiens de la classe moyenne et à prédominance blanche qui savent ce qui vaut mieux pour tout le monde.

Cela ne correspond certainement pas à l'opinion de certains Canadiens éminents comme Neil Bissoondath ou Rais Khan ou d'autres Canadiens qui ne sont pas des nouveaux venus comme Sammy Chung. Cela semble plutôt correspondre à l'opinion du gouvernement libéral et de trop de gens de plusieurs secteurs de la société. Cela témoigne d'une attitude condescendante, laissant entendre que les gens qui appartiennent aux groupes désignés ont moins de mérite que ceux des groupes non désignés et sont donc incapables de réussir par leurs propres moyens. C'est une attitude répréhensible.

J'ai deux questions à poser à la députée. Pratiquait-elle l'équité en matière d'emploi dans sa carrière antérieure, et la pratiquait-elle ici dans son propre bureau? Accepte-t-elle ce qui semble être l'idéologie ordinaire libérale, à savoir que le meilleur gouvernement est celui qui s'ingère le plus dans la vie des simples Canadiens?

Mme Catterall: Monsieur le Président, lorsque, au dernier recensement de Statistique Canada, on m'a posé la question sur l'origine ethnique, j'ai dit que j'étais d'origines mélangées.

À mon propre bureau, je pratique l'équité en matière d'emploi. Ce n'est pas facile, avec seulement 3,5 personnes. Le jeune homme qui travaille à mon bureau a dit: «Je suis heureux que l'équité en matière d'emploi ne s'applique pas ici, parce que je n'aurais jamais eu de poste.» Le lui ai répondu: «Je dois vous expliquer que je cherchais plus ou moins un jeune homme parce que les femmes prédominaient dans mon bureau depuis quelque temps. C'est donc grâce à un souci de promotion sociale que vous avez été engagé.»

Le député ne comprend pas que je crois dans un principe libéral fondamental, celui de la dignité, du droit de chaque être humain à être considéré pour son propre mérite et respecté pour ce qu'il est. D'après moi, ce n'est pas ce qui se passe dans le monde du travail. Je vois des personnes très compétentes qui, pour des raisons qui n'ont rien à voir avec leurs compétences ou leurs talents, n'ont pas droit à leur chance.

Lorsque je faisais partie du conseil municipal, j'ai demandé aux dirigeants de la compagnie d'autobus pourquoi il fallait que les chauffeurs d'autobus fassent six pieds. Pour qu'ils puissent atteindre les pédales, m'ont-ils dit. J'ai répondu que, dans ces conditions, la plupart des femmes étaient nécessairement exclues, tout comme la plupart des orientaux et les autres personnes de petite taille, et que c'était passablement discriminatoire. Je leur ai demandé ce que la grandeur avait à voir là-dedans alors qu'ils voulaient des chauffeurs capables d'atteindre les pédales. Pourquoi ne pas vérifier si les candidats peuvent le faire au lieu de les mesurer? Le critère a donc été modifié, parce qu'il était logique de le modifier. Jusque-là, nous avons fait en sorte d'exclure beaucoup d'excellents chauffeurs qui n'ont jamais eu leur chance de décrocher un poste.

Le même genre de critère absurde, dans la police, a contribué à écarter des Canadiens très compétents, qui n'ont jamais pu devenir agents de police. Nous devons nous débarrasser de ces

attitudes qui ont empêché certaines personnes d'être considérées en fonction du mérite.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 17 h 15, je dois, aux termes de l'article 81 du Règlement, interrompre les délibérations et mettre immédiatement aux voix toutes les questions nécessaires pour terminer l'étude des crédits.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): À mon avis, les non l'emportent.

Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 224)

POUR

Députés

Abbott
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown (Calgary Southeast)
Duncan
Frazer
Gouk
Grubel
Hanrahan
Harper (Simcoe Centre)
Hart
Hermanson
Hoeppner
Johnston
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McClelland (Edmonton Southwest)
Morrison
Ramsay
Silye
Speaker
Strahl
White (Fraser Valley West)—41

Ablonczy
Bridgman
Cummins
Epp
Gilmour
Grey (Beaver River)
Hanger
Harper (Calgary West)
Harris
Hayes
Hill (Prince George—Peace River)
Jennings
Manning
Mayfield
Mills (Red Deer)
Penson
Schmidt
Solberg
Stinson
Wayne

CONTRE

Députés

Allmand
Arseneault
Assadourian
Augustine
Bachand
Beaumier
Bellemare
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bevilacqua
Blaikie
Bodnar
Brien
Brushett
Bélair
Bélisle
Calder
Cannis
Catterall
Chamberlain
Clancy
Collenette
Comuzzi
Cowling
Culbert
Davault
de Savoye
DeVillers
Dingwall
Dromisky

Anderson
Assad
Asselin
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Bellehumeur
Bernier (Gaspé)
Bethel
Bhaduria
Blondin—Andrew
Boudria
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Bélanger
Caccia
Campbell
Caron
Cauchon
Chrétien (Saint-Maurice)
Cohen
Collins
Copp
Crête
Dalphond—Guiral
de Jong
Deshaies
Dhaliwal
Discepola
Duhamel